

dures criminelles, & des peines qu'on doit imposer aux coupables. Il seroit à souhaiter que certaines choses y fussent en quelques endroits expliquées vn peu plus au long qu'elles ne sont. Mais comme l'Autheur n'auoit fait ces deux traitez que pour son vsage particulier, sans auoir dessein de les rendre publiques, il n'estoit pas necessaire qu'il expliquast plusieurs choses qui luy estoient assez connues.

LETTRE A MONSIEVR L'ABBE' CHARLES,
sur le *Ragguaglio di nuoue offeruationi da Guiseppe Campani*,
par *Adrian Auzout*. A Paris chez Iean Cuffon, rue S.
Jacques.

COMME on connoist par experience de quelle vtilité seroient les grandes Lunettes, si elles estoient parfaites au point qu'elles le peuuent estre: On s'applique dans toutes les parties de l'Europe, où les sciences sont cultiuées avec plus de soin, à la recherche des moyens de les perfectionner. En France, Monsieur Auzout en a fait d'excellentes, & de plus a trouué le moyen de s'en seruir sans l'embarras des tuyaux. En Angleterre Monsieur Hook, de la societé Royale, a inuenté vne machine tres-ingenieuse pour en faire de spheriques, dont il a donné la description dans sa *Micrographie*. En Italie Campani pretend aussi auoir trouué vn nouveau tour pour en faire de meilleures que celles que nous auons: Et pour en faire valoir la bonté il a publié vn petit traité, intitulé, *Ragguaglio di nuoue offeruationi*, au sujet duquel Monsieur Auzout a escrit cette lettre, adressée à Monsieur l'Abbé Charles, à qui Campani auoit enuoyé son liure.

On ne rapportera rien icy du traité de Campani, parce qu'il en a esté parlé dans le Journal du 5. Janvier. On obseruera seulement ce qu'il y a de particulier dans la Lettre de Monsieur Auzout, qui est remplie de tres-belles remarques.

Il dit que les obseruations de Campani sur les Planettes de Saturne & de Iupiter, & celles qu'il a faites luy-mesme vont à confirmer l'opinion de Copernic, pour laquelle il pretend que plusieurs Sçauans se seroient declarez, sans le Decret de l'Inquisition de Rome, qui l'a condamnée. Neantmoins il soutient que ce Decret ne les doit pas empescher de le faire, parce qu'il n'est que prouisionnel, & ne condamne pas absolument la doctrine de Copernic. Aussi monstre-il qu'elle ne s'accorde pas moins avec les principes de la Religion, qu'avec ceux de la Philosophie.

Après cela, il remarque que les grandes Lunettes ne font pas voir plus loin que les petites à proportion de leur grandeur. La raison qu'il en rend, est que les lunettes grossissent seulement l'obiet, mais n'augmentent pas la lumiere, laquelle cependant n'est pas moins necessaire pour voir que l'obiet mesme. Au contraire, plus les Lunettes sont grandes & plus elles sont obscures. Ce qui vient tant de ce que pour éuiter l'incommodité de la longueur, on ne leur donne presque iamais assez d'ouverture à proportion de leur grossissement, que de ce que plus elles sont grandes, & plus elles grossissent les vapeurs, la poussiere & les autres petits

corps dont l'air est toujours plein : Et ainsi on ne voit l'obiet que comme au trauers d'vn voile. Outre que lors que l'obiet est plus éloigné, il y a plus d'air à trauerfer que quand il est proche : Et par consequent plus les lunettes portent loin, plus elles doivent estre obscures.

Il examine en suite, s'il est possible de faire des lunettes de mille ou de dix mille pieds, comme le pretend Monsieur Hook dans sa Micrographie : & il prouue qu'on n'en peut faire de plus de trois cens, ou tout au plus de quatre cens pieds. D'où il infere qu'il est absolument impossible de faire voir des animaux dans la Lune, comme faisoit esperer Monsieur des Cartes, & comme Monsieur Hook n'en desespera pas ; Puis qu'avec vne lunette de trois cens pieds, on ne pourroit voir la Lune que comme on la verroit de soixante lieuës loin sans lunettes. Cependant comme il est impossible de distinguer les obiets sans lunettes à cette distance, & mesme de beaucoup plus près ; il ne faut pas s'imaginer de voir des animaux dans la Lune.

Enfin il remarque que de tous les sens, il n'y a que l'ouye qui iuge non seulement de la difference, mais encore de la quantité & de la raison de son obiet. Par exemple, l'oreille connoist non seulement qu'vn son est plus aigu qu'vn autre ; mais encore elle determine de combien de tons il est plus aigu. Il n'en est pas de mesme de l'œil : car quoy qu'il connoisse qu'vne lumiere est plus grande qu'vne autre, il ne scauroit neantmoins determiner de

combien de degrez elle est plus grande. Il dit qu'il a cherché le moyen de connoistre cette raison, sans l'auoir encore pû trouuer, & il prie tous les Sçauans de traualier à cette recherche, qui seroit d'une grande vtilité pour la Perspective & pour la Peinture.

CLAVDIANI OPERA, EX RECENSIONE

Nic. Heinsii, cum Notis Variorum, curante Sreuelio.

IL seroit inutile de s'amuser à parler icy de Claudien, ny de ses Ouvrages; parce qu'il n'y a personne si peu versé dans les belles lettres, qui ne sçache que c'est vn excellent Poëte, & que ses Ouvrages, quoy que faits en vn siècle où la Latinité estoit desia corrompue, ne laissent pas d'estre comparables à ceux des meilleurs siècles. Je parleray seulement de ce qu'il y a de particulier dans cette Edition.

Après l'exactitude avec laquelle Barthius auoit reueu & commenté les ouvrages de Claudien, il sembloit qu'il n'y auoit plus rien à dire sur cet Auteur. Neantmoins peu de temps apres que son edition eut paru, Monsieur Heinsius donna au public vn Claudien, reueu sur d'anciens manuscrits que Barthius n'auoit pas veus. Et depuis ayant encore decouuert plusieurs autres manuscrits qui luy ont donné de nouvelles lumieres, on a fait cette seconde Edition qui est beaucoup plus exacte que la premiere. Neantmoins toutes ces remarques ne seruent presqu'à rendre raison de ce qui a esté changé dans le texte, & sans rien expliquer de ce qui se peut trouuer